

# CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE CADETS – JUNIORS

Meeting de sélection pour les Championnats d'Europe U18

Samedi 4 et Dimanche 5 juillet 2026

Stade Pierre de Coubertin, MONTGERON (91)

Epreuves de 5000m et de Steeple : le Mercredi 24 Juin à Saint Maur

## 1 - Mode de qualification.

La liste des qualifiables sera établie au bilan de la saison estivale 2026 (performance réalisée en plein air du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 21 juin 2026) sous réserve de la réalisation des performances planchers (page 7).

Une liste des qualifiables sera publiée le mercredi 24 juin 2026. Les clubs devront confirmer la participation de leurs athlètes avant le mardi 30 juin 2026 à 23h59. A l'issue de ce délai, la LIFA publiera la liste des qualifiés définitifs en fonction des athlètes confirmés et des quotas de qualification pour chaque épreuve le mercredi 01 juillet 2026.

Attention, les athlètes ne sont plus qualifiés par défaut. Il convient désormais de confirmer la présence de vos athlètes.

Il est de la responsabilité des clubs de s'assurer que les performances réalisées hors cadre FFA (étranger, UNSS....) soient bien prises en compte dans les bilans

Le nombre d'athlètes retenus pour chaque épreuve sera le suivant

| Courses | CA | JU | Concours    | CA | JU |
|---------|----|----|-------------|----|----|
| 100     | 60 | 60 | Hauteur     | 12 | 15 |
| 200     | 42 | 42 | Perche      | 12 | 15 |
| 400     | 36 | 36 | Longueur    | 12 | 15 |
| 800     | 24 | 24 | Triple Saut | 12 | 15 |
| 1500    | 24 | 24 | Marteau     | 12 | 15 |
| 4x100m  | 12 | 12 | Disque      | 12 | 15 |
|         |    |    | Poids       | 12 | 15 |
|         |    |    | Javelot     | 12 | 15 |

## Informations concernant le 3000m.

Sur le 3000m, le nombre de qualifiables sera le suivant :

3000m CAM = 16 – 3000m CAF/JUF = 16 avec au moins 6 athlètes CA ou JU.

## 2 – Athlètes non classés dans les bilans.

Un athlète ne figurant pas encore au bilan de la saison estivale pourra faire une demande de qualification exceptionnelle avec une performance hivernale ou une performance réalisée lors de la saison estivale 2025. Cette demande, qui doit être envoyée avant le lundi 22 juin 2026 à 23h59, ne pourra être étudiée que si cette performance le place dans le 1<sup>er</sup> tiers des qualifiables.

## 3 – Athlètes Hors-LIFA.

Les athlètes licenciés dans des clubs de Provinces pourront faire une demande de qualification. Cette demande ne sera recevable que si elle place l'athlète dans le 1<sup>er</sup> tiers des qualifiables. Le nombre d'athlète hors LIFA (en dehors des athlètes des structures de haut niveau situé à Eaubonne et INSEP) sur une épreuve ne peut dépasser 10% des effectifs sauf dans le cas où le nombre d'athlètes franciliens ne permet pas de remplir les quotas de qualifiés.

Le nombre d'athlètes hors LIFA qualifiable pour la finale A d'une course est limité à 2. S'ils remplissent les conditions fixées au règlement technique de la compétition, les deux meilleurs hors LIFA pourront participer à la finale A. Les athlètes hors LIFA suivants seront affectés sur les autres finales.

## 4- Athlètes non qualifiables ayant améliorés leur performance aux bilans après la date limite du 22 juin.

Un athlète non qualifiable ayant amélioré sa performance aux bilans entre le 22 et le 28 juin 2026 pourra faire une demande de qualification tardive. Cette demande pourra être étudiée si sa nouvelle performance le place dans le 1<sup>er</sup> tiers des qualifiables.

## 5- Demandes d'engagements tardifs.

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le Lundi 29 juin 2026.

### Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le **Lundi 22 Juin à 23h59**.

La réunion de qualification se tiendra le Mardi 23 juin 2026

La liste des qualifiables figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du Mercredi 24 juin 2026

\*\*\*\*\* **FORFAIT - date limite Mardi 30 Juin 2026 à 23h59** \*\*\*\*\*